



Projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka

Un pas vers la sécurité énergétique des Québécois

Mémoire présenté dans le cadre des audiences publiques du BAPE sur
l'aménagement hydroélectrique de la Péribonka

17 octobre 2003

Préparé par Jacques Marquis

INTRODUCTION

Créée en 1916, l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ), un organisme à but non lucratif, regroupe un grand nombre d'entreprises liées, de près ou de loin, au domaine de l'électricité : producteurs d'énergie, entrepreneurs, installateurs, fabricants d'équipements, sociétés de génie-conseil, etc. Avec un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 11 milliards de dollars, le secteur de l'électricité contribue largement à l'économie québécoise. Présents partout au Québec, les membres de l'Association participent à l'enrichissement collectif et à la vitalité économique de toutes les régions de la province. L'Association regroupe quelque 140 entreprises membres et représente une main-d'œuvre de plus de 40 000 personnes.

Le secteur de l'électricité a certes été l'un des moteurs du développement économique du Québec moderne. Il est à l'origine du choix du Québec comme point d'attache pour de nombreuses entreprises multinationales, de la formation d'une main-d'œuvre spécialisée, de l'émergence d'un grand nombre de PME et d'un savoir-faire exporté dans le monde entier. L'expertise des membres de l'AIEQ est non seulement reconnue au Québec, mais aussi à l'échelle internationale, particulièrement dans les domaines du développement et de la mise en oeuvre de projets hydroélectriques, ainsi que de la construction de réseaux et d'interconnexions.

À titre d'intervenant majeur dans ces domaines, l'AIEQ s'est donnée pour mission d'être le porte-parole de l'industrie électrique au Québec; de favoriser la circulation de toute information d'intérêt pour les membres et l'industrie électrique en général; de contribuer au développement de ses membres et à la promotion de leurs intérêts par des initiatives de concertation et de représentation.

L'AIEQ s'intéresse aux projets qui peuvent avoir un impact sur le secteur et sur l'ensemble de la population québécoise. Elle a donc un intérêt marqué pour le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka. Le mémoire de l'Association portera essentiellement sur la justification du projet.

QUELQUES FAITS SAILLANTS DU PROJET

Hydro-Québec prévoit construire, à l'amont immédiat de l'embouchure de la Manouane, un barrage de 80 m de hauteur, deux digues et un évacuateur de crues. La centrale projetée est souterraine. Elle compte trois groupes turbines-alternateurs d'une puissance installée totale de 385 MW. La centrale sera exploitée au fil de l'eau, c'est-à-dire que sa production fluctuera en fonction des apports d'eau. La production annuelle moyenne d'énergie sera de 2 245 GWh. Les travaux devraient s'amorcer au printemps de 2004, dès l'obtention des autorisations gouvernementales, et s'étendre sur un peu plus de quatre ans. La mise en service de l'aménagement, dont le coût est estimé à 1,12 milliard de dollars, est prévue en 2008.

UN PROJET NÉCESSAIRE POUR RÉPONDRE À UNE DEMANDE EN CROISSANCE PLUS FORTE QUE PRÉVUE

Selon le Plan stratégique 2002-2006 d'Hydro-Québec, la demande d'électricité au Québec devait croître au rythme moyen de 1,2 % au cours des quinze années suivant la publication du Plan.

Or, depuis 2 ans, la croissance réelle des besoins en électricité au Québec dépasse de loin ce qu'on avait prévu. En 2002, les ventes régulières ont augmenté de 3,9 % par rapport à 2001. Pour 2003, Hydro-Québec Production a annoncé qu'elle livrera sur le marché québécois de 5 à 6 TWh de plus que ce qui était prévu au Plan d'approvisionnement. Il s'agit donc d'une croissance de 4,9 à 5,5% par rapport à 2002. Cela correspond à deux fois la capacité de la centrale de Toulousteuc qui est actuellement en construction sur la Côte-Nord.

Si la tendance se maintient, la limite du contrat patrimonial de 165 TWh, qui correspond au volume d'électricité qu'Hydro-Québec Production doit livrer au Distributeur à 2,79¢/kWh, sera atteinte dès cette année (2003) alors qu'on prévoyait l'atteindre à l'horizon 2005-2006.

| Prévision des ventes régulières au Québec (en TWh) | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 |
|---|-------|---------------|-------|-------|-------|
| Plan stratégique 2002-2006 | 156,7 | 160,2 | 163,8 | 165,5 | 167,2 |
| Révision du Plan approvisionnement, novembre 2002 (déposé à la Régie) | 156,6 | 161,3 | 164,5 | 167,2 | 171,7 |
| Réel 2002 | 158,6 | | | | |
| Prévision HQP sept. 2003 | | 166,3 à 167,3 | | | |
| Prévision HQD août 2003 | | | 167,9 | 171,3 | 176,6 |

À l'hiver 2002-2003, la pointe de consommation au Québec a atteint 35 009 MW, soit la limite de notre propre capacité de production. Ce seuil ne devait être atteint qu'en 2008 selon le plan révisé. Un autre hiver est à nos portes et depuis ce temps, la demande a poursuivi sa course vers le haut. Nous en sommes maintenant rendus à prévoir des achats d'électricité pour répondre à nos propres besoins pour passer l'hiver. Cela s'est rarement vu au Québec.

On attribue ce surplus de croissance à la croissance industrielle et commerciale, à la nouvelle construction résidentielle, ainsi qu'à la substitution vers l'électricité en raison de la forte augmentation des prix des autres formes d'énergie.

Ces observations confirment qu'il n'y a pas eu de prévisions gonflées de la part de Hydro-Québec, bien au contraire. Il faut désormais rejeter ce discours qui nous a induit collectivement en erreur depuis plusieurs années et dont les conséquences sont de plus en plus graves.

Pour satisfaire seulement à la croissance prévue au Plan stratégique, entre 2002 à 2010, il aurait fallu lancer la réalisation de centrales d'une puissance totale de quelque 4000 MW (36 000 GWh). Or, le Québec a pris un retard certain dans l'autorisation et la mise en chantier de nouveaux aménagements. Résultat : nous devons recourir à la filière thermique alors même nous nous engageons à respecter Kyoto.

Alors que la capacité de production arrive à peine à suffire à la demande, HQP s'apprête à procéder à des réfections majeures de plusieurs aménagements vieillissants. Il faut agir maintenant : rappelons qu'HQP possède une réserve de puissance inférieure à celle de plusieurs autres producteurs en Amérique du Nord.

Cette situation justifie amplement la réalisation de l'aménagement de la Péribonka à l'horizon 2008.

Enfin, l'augmentation prévue de la demande d'énergie à l'échelle du marché régional du Nord-Est de l'Amérique du Nord vient raffermir les perspectives d'exportation d'électricité par Hydro-Québec Production (HQP). La centrale Péribonka n'est pas destinée à l'exportation; mais elle procurera néanmoins à HQP une flexibilité accrue lui permettant de tirer profit des variations horaires et saisonnières du prix de l'électricité sur les marchés. Le bénéfice que peut réaliser HQP revient aux Québécois sous la forme du dividende versé au gouvernement du Québec.

LES PÉRILS DE LA DÉPENDANCE À L'IMPORTATION

Sur le plan de la sécurité des approvisionnements, la filière hydroélectrique québécoise constitue un atout de taille. Comme l'a souligné la Commission Nicolet :

« L'hydroélectricité reste la seule filière énergétique pour laquelle le Québec dispose d'une capacité d'intervention complète. Le Québec contrôle l'ensemble du processus d'utilisation des ressources hydroélectriques, depuis la production jusqu'à la consommation. L'hydroélectricité est la seule source d'énergie disponible en abondance sur le territoire québécois et sa gestion est sous la responsabilité d'une société d'État propriété exclusive du gouvernement. Pour gérer la sécurité des approvisionnements, le Québec possède donc, avec l'hydroélectricité, un moyen d'intervention irremplaçable, où sa marge de manœuvre est sans commune mesure avec les possibilités d'action à sa disposition pour les autres filières énergétiques »¹

Si le Québec néglige de se doter d'une capacité de production et de transport suffisante et recourt davantage à l'importation pour répondre à la demande de pointe hivernale, nous nous rendons vulnérables à la volatilité des prix, sans compter le risque de panne sur les réseaux de transport limitrophes au Québec.

¹ Rapport Nicolet, p. 326

HQP doit maintenir une réserve en énergie et en puissance suffisante pour faire face aux aléas climatiques, comme une période prolongée de faible hydraulité ou de froid hivernal intense. Pour ce faire, il serait imprudent de compter sur l'importation et mieux avisé d'accroître le potentiel énergétique du parc de production.

Enfin, s'il nous fallait acheter de l'électricité à l'extérieur de la province pour combler nos besoins, cette électricité proviendrait à coup sûr de centrales plus polluantes que nos centrales hydroélectriques.

LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX PLUS LARGES

Dans l'analyse des impacts environnementaux, l'AIEQ estime que les intervenants doivent considérer la problématique de la production d'électricité globalement, c'est-à-dire en tenant compte des impacts environnementaux des alternatives aux projets hydroélectriques proposés, en supposant qu'il faudra bien répondre à la demande d'une façon ou d'une autre.

Du point de vue environnemental, la filière hydroélectrique est celle qui émet le moins de gaz à effet de serre, de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote. Le recours à une autre filière pour produire l'énergie équivalente à celle permise par le projet Péribonka aurait des impacts environnementaux bien plus dommageables.

Si ce projet devait être remplacé par une centrale à turbine à gaz à cycle combiné, le Québec verrait ses émissions de gaz à effet de serre augmenter de près de un million de tonnes de CO₂, soit l'équivalent des émissions annuelles de 285 000 véhicules automobiles.

Avec la ratification par le Canada de l'accord de Kyoto et l'engagement du gouvernement du Québec de contribuer à ses objectifs, il importe plus que jamais de réaliser les projets hydroélectriques et s'éviter de devoir recourir encore davantage aux centrales thermiques.

IL N'Y A PAS DE TEMPS À PERDRE

Même en tenant compte de la mise en service de projets comme Toulmoustouc et Eastmain 1, même en supposant que la centrale de Péribonka puisse être mise en service en 2008 et qu'Eastmain-1-A Rupert pourra démarrer comme prévu en 2010, même en tenant compte de l'apport des filières thermique et éolienne, le Québec se dirige vers un équilibre offre-demande extrêmement serré pour l'horizon 2006-2010, compte tenu du rythme de croissance actuel.

Dans le monde de l'énergie, où il faut planifier et réaliser les investissements longtemp d'avance; 2006-2010 c'est comme demain matin !

S'il devait y avoir une production électrique insuffisante au Québec, notre économie subirait de graves contrecoups. Forcés de recourir à l'importation ou au thermique, nous ne serions plus capables d'attirer de nouvelles installations industrielles et de haute technologie en leur offrant de l'électricité fiable à prix très compétitif.

Selon le Promoteur, l'obtention des autorisations gouvernementales pour Péribonka est prévue pour mars 2004; les accès sont prévus pour l'été 2005; et les principaux ouvrages de retenue et d'évacuation devraient être en place pour une mise en eau en novembre 2007. En parallèle à ces travaux, la centrale et les groupes seront construits et installés. La mise en service complète des équipements est prévue pour le printemps 2008.

Tel que mentionné plus tôt, compte tenu de l'équilibre offre demande extrêmement serré, il est devenu crucial de respecter cet échéancier, en ce qui concerne le processus d'autorisation, à défaut de quoi il faudra reporter la mise en chantier, voire la mise en service pour ne pas faire des travaux en hiver. Tout retard obligerait Hydro-Québec à recourir à la filière thermique ou à l'importation.

UNE BOUFFÉE D'AIR POUR L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE

Selon la ventilation des coûts du projet fournie par le Promoteur, l'industrie électrique québécoise peut profiter de retombées économiques importantes de ce projet de 1,2 milliards \$.

L'industrie électrique québécoise s'est bâtie autour des projets hydroélectriques d'Hydro-Québec. Dans les années 90, alors que Hydro-Québec a fortement réduit le nombre de nouveaux projets, l'industrie électrique a perdu de 15 à 20% de ses effectifs. Elle a survécu avec beaucoup d'efforts de rationalisation et des trésors d'imagination de la part des dirigeants et des employés.

L'industrie électrique québécoise s'est appuyée sur la politique d'achat d'Hydro-Québec. Aujourd'hui, 92 % en moyenne des retombées d'un projet hydroélectrique sont au Québec. Ce résultat est le produit d'une des politiques industrielles les plus efficaces que le Québec ait connu.

Grâce à elle, l'industrie électrique québécoise a réussi à développer un savoir-faire enviable, qui lui permet d'affronter la concurrence sur les marchés étrangers. Cependant, elle doit pouvoir compter sur un marché interne stable, qui permet de maintenir une masse critique d'expertise et de présenter une vitrine de projets récents.

DES RETOMBÉES RÉGIONALES INTÉRESSANTES

La construction de la centrale et l'aménagement hydroélectrique de la Péribonka auront un impact positif important sur l'économie régionale. Hydro-Québec veillera à maximiser

les sommes dépensées en région en appliquant une clause de sous-traitance régionale au moment d'attribuer les contrats.

Selon le Promoteur, la construction et l'aménagement pourront engendrer des retombées d'environ 345 millions de dollars. Une part importante de cette somme sera utilisée pour l'achat de biens et de services ainsi que pour l'embauche de la main-d'œuvre du Saguenay Lac Saint-Jean, ce qui contribuera à la création et au maintien de 2500 années-personnes entre 2004 à 2008, parmi la population de la région,

Ces retombées seront particulièrement bienvenues dans une région qui affiche historiquement un taux de chômage supérieur à la moyenne québécoise.

IMPACTS ÉCONOMIQUES DIRECTS PAR COMPOSANTE

| | |
|--|---------------------|
| Main d'œuvre | 154 millions |
| Équipement | 51 millions |
| Approvisionnement en matériaux | 49 millions |
| Administration et profit | 46 millions |
| Sous-total | 300 millions |
| Retombées économiques liées aux effets secondaires | 45 millions |
| Total | 345 millions |

Hydro-Québec entend continuer d'œuvrer étroitement avec le comité conjoint de maximisation des retombées économiques, mis en place en 1999 avec le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD). Le Promoteur cherchera aussi à maximiser les retombées économiques pour la communauté de Mashteuiatsh et à favoriser la collaboration de cette dernière à la réalisation du projet dans le cadre de l'entente MANITUKAPATAKAN signée en avril 2003.

La création d'emplois et le développement économique constituent des enjeux déterminants pour les autochtones. Conformément à l'entente de partenariat conclue avec le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, Hydro-Québec mettra à la disposition de cette communauté un fonds de développement communautaire, un fonds de promotion des activités traditionnelles et un fonds de travaux correcteurs. Ce dernier fonds vise la mise en valeur de l'environnement de même que l'amélioration et l'entretien des infrastructures locales.

* * *

CONCLUSION

Pour toutes les raisons exposées ci-dessus, l'AIEQ recommande au BAPE d'approuver le projet de la centrale de Péribonka.